

**BULLETINS D'EXPÉDITION DE COLIS
POSTAUX
ALSACE-LORRAINE (1919-1940)
(2^{ème} partie)**

Laurent BONNEFOY

CONFÉRENCE DU 3 DÉCEMBRE 2005

Héritage du système allemand, le port des colis postaux dans les trois départements recouverts est matérialisé en timbres-poste. Les figurines devaient en principe être apposées en haut et à droite du recto des bulletins mais de nombreuses exceptions sont connues. Les timbres de grand format étaient oblitérés deux fois, autre continuité de la poste allemande. Les premières oblitérations provenaient d'ailleurs de cachets allemands récupérés en l'état, parfois grattés. Quelques curiosités dans ce domaine ont été observées : oblitération par machine Daguin, par griffe en transit ou à l'arrivée ou même absence totale de timbre à date ou d'autre annulation.

Le droit de timbre, initialement matérialisé en timbre-poste, a été séparé de l'affranchissement postal à partir du 15 août 1920, date d'application de la législation française en la matière. Des timbres humides ont pu remplacer les timbres fiscaux mobiles de 1920 à 1924. En octobre 1924, est apparu une figurine spécifique à 15c, bien connue des philatélistes depuis les écrits de notre confrère, M.Danan.

Les timbres-poste rencontrés sont très variés, sauf ceux à surtaxe bien sûr, puisque l'affranchissement n'était pas réalisé à but philatélique et que les bulletins restaient propriété postale. Par contre, les petites valeurs faciales sont presque toutes connues sur ces supports, dans le but d'épuiser les valeurs résiduelles dans les bureaux. De même, des millésimes, des coins datés, des carnets parfois entiers et la plupart des timbres commémoratifs, même vendus de façon éphémère, ont été vus parmi les archives sauvées de la destruction.

À partir de 1927, les timbres de forte valeur faciale ont été perforés par les postiers, soit avant soit après leur apposition sur les bulletins. C'est une caractéristique bien connue des colis postaux d'Alsace-Lorraine jusqu'en 1940 avec, toutefois, quelques originalités : en-dehors des trous circulaires, les plus nombreux, les collectionneurs peuvent trouver en effet les formes de perforation les plus diverses ou même des timbres déchirés volontairement. Enfin, quelques timbres à valeur faciale inférieure à 3F ont été aussi perforés.

Autre phénomène particulier, apparu lui vers 1928-1929 : l'envoi en nombre des colis et l'affranchissement de leurs bulletins en numéraire à l'aide d'étiquettes de dépôt portant les lettres P.P. imprimées. Un répertoire, qui va être publié début 2006 par la SPAL, en recense près de 250 modèles différents. Les bulletins ainsi affranchis comportent tout de même la matérialisation du droit de timbre.

Moins connu mais tout aussi singulier est le système du port dû, réapparu en 1936 : les usagers pouvaient expédier des colis sans en payer le port ni le droit fiscal. Le destinataire devait régler l'affranchissement matérialisé par le bureau d'arrivée.

Les administrations, quant à elles, disposaient de la franchise postale par abonnement à l'intérieur de la région, y compris pour le droit de timbre, ce qui permet de trouver des bulletins sans aucune figurine.

295 **METZ-COMÉDIE** **11**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Valeur déclarée _____ (Les unités en toutes lettres) _____ Fr.-or (en chiffres arabes)

Bulletin d'expédition

{ Colis un
 { Déclarations en douane
 { Certificats ou factures

Nature { de l'emballage papier
 { du contenu commerce

ou
 Indication de la
 taxe perçue.

Montant du remboursement _____ (Les unités en toutes lettres) _____ (En chiffres arabes)

A Ch. Benoit

Metz

Lieu de destination) : (Pays de destination) : Belgique

Rue et Numéro) :

Poids:
 Droits de douane) :

Empreinte du cachet ou reproduction de son fac-similé en cas de déclaration de valeur

Voie :
 Bureau :

Cadre à remplir par le bureau d'entrée

75c

COMÉDIE

Bulletin de Metz du 14/5/1940 avec un 3f Cérés portant une pré perforation losangique.

818 Colmar Gare 68

REPUBLIQUE FRANCAISE

FRANCHISE POSTALE PAR ABONNEMENT

DIRECTION DE L'AGRICULTURE

Valeur déclarée

(Les unités en toutes lettres)

Fr.-or (en chiffres arabes)



Bulletin d'expédition

REMBOURSEMENT

Nature de l'emballage

..... douane

..... ou factures

Montant du remboursement treize francs 50 cts -
(Les unités en toutes lettres) (En chiffres arabes)

A Monsieur Paul Gerhardt
98 rue de l'Eglise

Lieu de destination

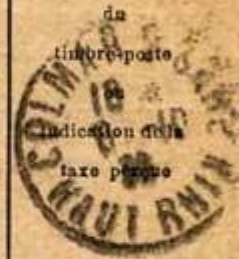
Pays de destination

Rue et numéro) : Wasselonne (B. Rhin)

Fonds	Empreinte du cachet ou reproduction de son fac-similé en cas de déclaration de valeur
Droits de douane	

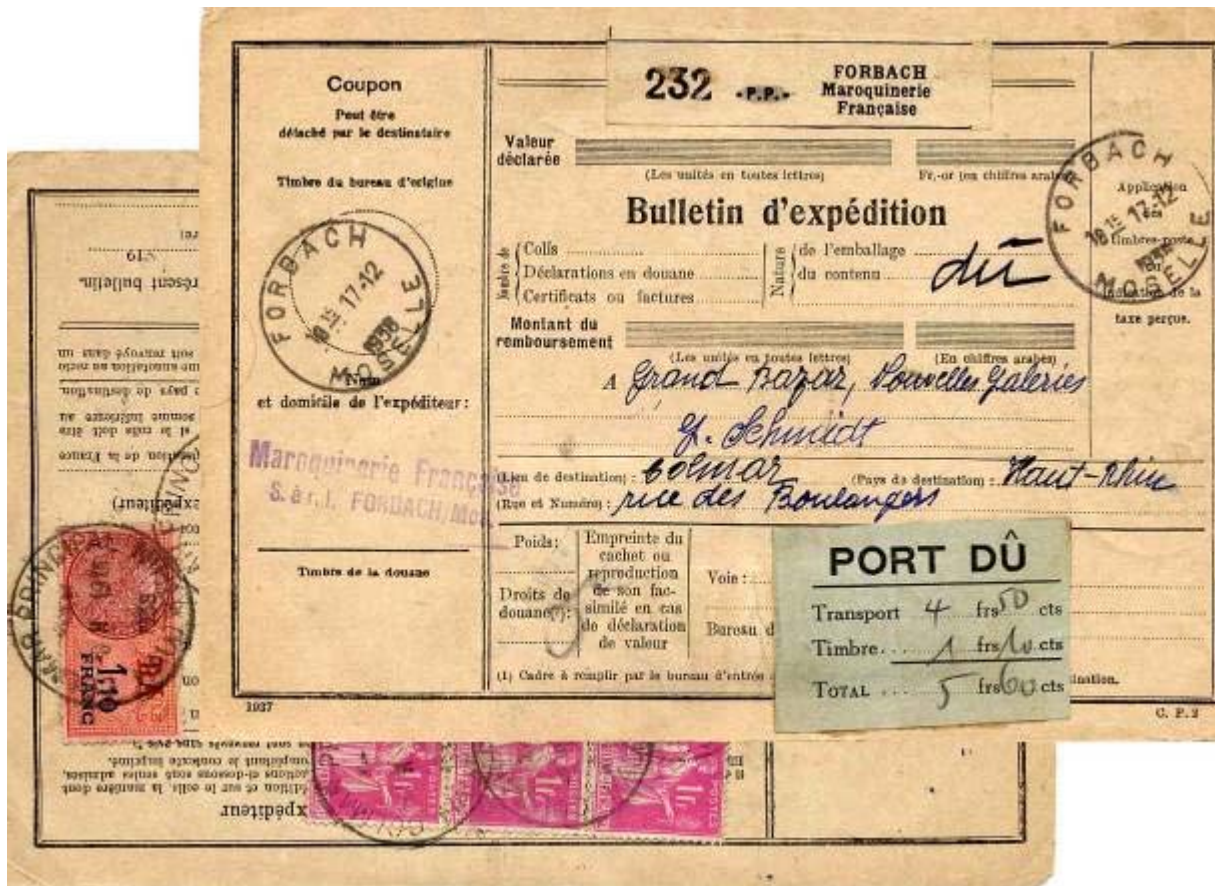
Voie d'acheminement:

Bureau d'échange



C. P. 6

Bulletin de Colmar du 08/10/1936 en contre remboursement mais en franchise postale.



Bulletin de Forbach du 17/12/1938 prévu en port payé mais transformé en port dû.